

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 22 janvier 2015 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. René Allaire, directeur général adjoint Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs, Ville de Sherbrooke
- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- M. Jean-Jacques Caron, commissaire au développement du parc éco-industriel Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Nicole Robert déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2015-01-22-0408

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbaux ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014;
 - b) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale téléphonique du 8 janvier 2015;
 - c) Suivi des procès-verbaux ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
 - a) Appel d'offres 2014-05 achat d'une excavatrice sur chenille (document joint) ;
 - b) Appel d'offres 2014-20 achat d'un chargeur sur roues (document joint);
- 7) Projets de développement ;
 - a) Centre de tri ;

- b) Nouvelles cellules d'enfouissement et travaux de fermeture ;
- c) Captage et brûlage des biogaz
- d) Parc éco-industriel;
- 8) Opérations;
 - a) Tonnage (document joint) ;
- 9) Ressources humaines ;
 - a) Contrat de travail (document joint) ;
- 10) Affaires nouvelles ;
- 11) Adoption du calendrier des réunions (document joint) ;
- 12) Date de la prochaine réunion : 26 février 2015;
- 13) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbaux ;

a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014 ;

Résolution 2015-01-22-0409

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014, en y ajoutant, avant le point 9, que M. Claude Brochu et Mme Odile Goulet se retirent du conseil et avant le point 10, leur retour.

Adopté

b) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale téléphonique du 8 janvier 2015 ;

Résolution 2015-01-22-0410

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale téléphonique du 8 janvier 2015.

Adopté

c) Suivi des procès-verbaux ;

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

6) Finance ;

a) Appel d'offres 2014-05 achat d'une excavatrice sur chenille (document joint) ;

Lors de l'assemblée spéciale téléphonique du 8 janvier dernier, il avait été recommandé au conseil d'accorder le contrat pour l'achat de l'excavatrice sur chenilles à la compagnie ayant la soumission la plus basse conforme et d'autoriser Mme Goulet à signer les documents. Après l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse conforme est celle de Hewitt Équipements Limitée pour un montant de 305 705.00\$ (avant taxes). Le contrat a été octroyé mardi le 13 janvier 2015 par Mme Odile Goulet.

Résolution 2015-01-22-0411

Proposé et résolu unanimement d'entériner la décision prise par Mme Odile Goulet d'accorder le contrat pour l'achat d'une excavatrice sur chenilles à la compagnie Hewitt Équipements Limitée ayant la soumission la plus basse conforme pour un montant de 305 705.00\$ (avant taxes).

Adopté

b) Appel d'offres 2014-20 achat d'un chargeur sur roues (document joint) ;

Lors de l'assemblée spéciale téléphonique du 8 janvier dernier, il avait été recommandé au conseil d'accorder le contrat pour l'achat du chargeur sur roues à la compagnie ayant la soumission la plus basse conforme et d'autoriser Mme Goulet à signer les documents. Après l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse conforme est celle de Strongco pour un montant de 254 974.88\$ (avant taxes). Le contrat a été octroyé mardi le 13 janvier 2015 par Mme Odile Goulet.

Résolution 2015-01-22-0412

Proposé et résolu unanimement d'entériner la décision prise par Mme Odile Goulet d'accorder le contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues à la compagnie Strongco ayant la soumission la plus basse conforme pour un montant de 254 974.88\$ (avant taxes).

Adopté

M. Kenneth Coates quitte la réunion.

7) Projets de développement ;

a) Centre de tri ;

L'électricité devrait être branchée la semaine prochaine. Les démarches pour aller chercher des clients commenceront.

b) Nouvelles cellules d'enfouissement et travaux de fermeture ;

Les nouvelles cellules sont complétées et les travaux de fermeture seront finalisés au printemps.

c) Captage et brûlage des biogaz ;

La torchère devrait arriver en février et le démarrage sera au printemps.

d) Parc éco-industriel ;

Un des volets du Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles est de favoriser le développement de projets de mise au point ou de démonstration de technologie de traitement et/ou de valorisation des matières résiduelles. Pour faciliter l'expérimentation de nouvelles technologies, Valoris voudrait contribuer au financement de certains projets soit en argent, soit en service ou soit en mettant à la disposition des promoteurs les matières résiduelles nécessaires, et ce, en quantité suffisante pour expérimenter et éprouver les technologies. La ville de Québec a un programme similaire intitulé : Stratégie de développement économique – Programme de vitrine technologique de la ville de Québec. Valoris doit adresser une demande au ministre du MAMOT afin d'être autorisé à mettre en place un programme, comme celui de la ville de Québec, qui permettrait à Valoris, par le biais du Centre d'excellence, de participer financièrement, sans l'obligation d'utiliser un processus d'appel d'offres publics, à des projets de développement et d'expérimentation de nouvelles technologies environnementales.

Résolution 2015-01-22-0413

Proposé et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de mettre en place un programme de vitrine technologique dans le cadre du Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles, programme qui permettra de supporter financièrement les projets admissibles au programme, sans avoir recourt au processus d'appel d'offres publics. Il est également résolu de mandater Mme Nicole Robert, présidente ou M. Claude Brochu, directeur général à signer la demande au ministre du MAMOT et tout autre document nécessaire.

Adopté

8) Opérations ;

a) Tonnage (document joint) ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage de l'année 2014 qui est 77 613.249 tonnes comparativement à celui de l'an passé qui était de 71 364.116 tonnes.

9) Ressources humaines ;

a) Contrat de travail ;

Le contrat de travail des employés de Valoris se terminait le 31 décembre 2014. Il avait été convenu de revoir le contrat afin d'y intégrer principalement la nouvelle grille salariale et de rencontrer les employés pour leur présenter le tout. La volonté de la direction de Valoris était de conserver l'intégrité de l'ancien contrat, qui était satisfaisant pour les 2 parties. Le contrat de travail sera identique à l'ancien, à l'exception des trois points suivants :

- l'ancienne grille salariale a été remplacée par la nouvelle grille adoptée par Valoris ;
- la couverture d'assurances est différente, soit une meilleure couverture à meilleur coût ;
- le régime de retraite collectif a été remplacé par un régime de retraite simplifié plus avantageux pour Valoris (pas de paiement des bénéfices marginaux sur sa part) et pour les employés une bonification du taux 5% à 5.5%.

Résolution 2015-01-22-0414

Proposé et résolu unanimement que le nouveau contrat de travail des employés de Valoris, valide du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 soit accepté et que Mme Nicole Robert, présidente ainsi que M. Claude Brochu, directeur général, soient autorisés à le signer.

Adopté

Résolution 2015-01-22-0415

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à appliquer les conditions du contrat de travail même pour un employé qui ne voudrait pas signer celui-ci et d'aviser l'employé en question par écrit.

Adopté

I0) Affaires nouvelles ;

Aucun point.

I1) Adoption du calendrier des réunions (document joint) ;

Le calendrier des réunions du conseil d'administration pour l'année 2015 a été remis aux élus. La seule remarque est qu'à partir d'aujourd'hui il sera inscrit sur le document : modifié le ou version finale, pour être sûre que tous les élus ont la dernière version.

Résolution 2015-01-22-0416

Proposé et résolu unanimement d'accepter le calendrier des réunions du conseil d'administration de Valoris pour l'année 2015. Les réunions, au besoin, seront le 4^e jeudi du mois à l'exception du mois de septembre qui se tiendra le 3^e jeudi du mois.

Adopté

I2) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion sera le jeudi 26 février 2015.

I3) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h15.

Mme Nicole Robert, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier